



**NATIONS
UNIES**

HSP/EB.2026/15



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
8 mai 2026

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Première session de 2026
Nairobi, 21 et 22 avril 2026**

**Projet de rapport du Conseil exécutif du Programme
des Nations Unies pour les établissements humains
sur les travaux de sa première session de 2026**

Introduction

1. Le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a été créé conformément à la résolution 73/239 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2018, relative à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et au renforcement d'ONU-Habitat.
2. La troisième session de 2025 du Conseil exécutif s'est tenue les 25 et 26 novembre 2025. À cette session, dans sa décision 2025/8, intitulée « Méthodes de travail du Conseil exécutif ; plan de travail du Conseil exécutif pour 2026 », le Conseil exécutif a décidé que sa première session de 2026 se déroulerait sur deux jours, les 21 et 22 avril 2026.
3. En conséquence, la première session de 2026 s'est tenue au siège d'ONU-Habitat, à Nairobi, les 21 et 22 avril 2026.

I. Ouverture de la session

4. La première session de 2026 du Conseil exécutif d'ONU-Habitat a été ouverte le mardi 21 avril 2026 à 9 h 20 par le Président, Sebastian Groth (Allemagne). Celui-ci a présenté les modalités de la session sur la base des recommandations formulées par le Bureau du Conseil exécutif. La session se déroulerait entièrement en présentiel, un accès en ligne restreint et sans services d'interprétation étant fourni aux délégations autorisées et aux fonctionnaires concerné(e)s. L'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies serait disponible six heures par jour pendant la session pour les participant(e)s qui y assisteraient en présentiel. Vivian Nain Kuma (Cameroun) a fait office de Rapporteuse pour la session.
5. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Anacláudia Marinheiro Centeno Roszbach, Directrice exécutive d'ONU-Habitat, et Cassius Kuisenya, Secrétaire au logement, au nom d'Alice Wahome, Secrétaire de cabinet du Ministère kényan des ressources foncières, des travaux publics, du logement et du développement urbain.
6. Dans ses remarques liminaires, la Directrice exécutive d'ONU-Habitat a présenté deux directeur(rice)s de division nouvellement nommé(e)s qui ont également prononcé de brèves déclarations : Patrick Canagasingham, Directeur de la Division des programmes régionaux d'ONU-Habitat, et Toni-Shae Freckleton, Directrice du Bureau de liaison d'ONU-Habitat à New York.

II. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2026

7. À la 1^{re} séance plénière de la session, le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour ci-après de sa première session de 2026 sur la base de l'ordre du jour provisoire (HSP/EB.2026/1) et de l'ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2026/1/Add.1).

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2026 ;
 - b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa troisième session de 2025.
3. Rapport de la présidence du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives et point par la coprésidence du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s.
4. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris un point sur la Fondation pour des villes et des communautés durables.
5. Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2026-2029 :
 - a) Point sur la structure et la répartition des responsabilités ;
 - b) Point sur le cadre de suivi du plan stratégique ;
 - c) Stratégie de mobilisation des ressources pour le plan stratégique.
6. État d'élaboration et examen du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2027.
7. Exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées en 2025 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique.
8. État de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.
9. Préparatifs en vue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.
10. Préparatifs de la treizième session du Forum urbain mondial.
11. Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et de la gestion de l'Organisation.
12. Mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ou tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail.
13. Rapport du Bureau des services de contrôle interne.
14. Rapport annuel sur les mesures prises par la Directrice exécutive pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat.
15. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2026.
16. Élection des membres du Bureau.
17. Questions diverses.
18. Clôture de la session.

8. À la 1^{re} séance plénière, le Conseil exécutif est convenu de suivre l'organisation des travaux et le calendrier proposés pour sa première session de 2026, tels qu'ils figuraient dans les documents pertinents. Les projets de décision devant être examinés par le Conseil exécutif, tels que transmis au Président du Conseil par Susan Nakhumicha Wafula (Kenya), Présidente du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, lequel avait été chargé par le Bureau de mener les consultations sur les projets de décision devant être examinés à la session en cours, ont été distribués dans un document de séance et présentés par le Président de la session. Le Conseil exécutif a décidé que des consultations informelles sur les projets de décision se tiendraient à des moments convenus au cours de la session, pour qu'il puisse les examiner et les adopter éventuellement à la dernière séance plénière de la session, le 22 avril 2026, et que ces consultations informelles seraient présidées par M^{me} Wafula, en sa qualité de Présidente du groupe de travail spécial.

B. Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa troisième session de 2025

9. À la 1^{re} séance plénière, par le paragraphe 1 de la partie a) (Rapport du Conseil exécutif et du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives) de sa décision 2026/4 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2026, le Conseil exécutif a adopté le rapport sur les travaux de sa troisième session de 2025 (HSP/EB.2025/25), qui s'est tenue les 25 et 26 novembre 2025. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2026/16. Le Conseil exécutif a également adopté la partie c) (Méthodes de travail du Conseil exécutif pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ses sessions) de sa décision 2026/4 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2026, par laquelle il a pris note du rapport sur l'enquête menée par le secrétariat à l'issue de sa troisième session de 2025, ainsi que des rapports successifs sur les enquêtes précédentes, et a décidé de mettre fin à cette enquête.

C. Participation

10. Les représentant(e)s des États membres ci-après du Conseil exécutif ont participé à la session : Algérie, Allemagne, Azerbaïdjan, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chine, Colombie, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Fédération de Russie, France, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Japon, Mexique, Mozambique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Portugal, République de Corée, Slovaquie, Somalie, Suède, Türkiye, Ukraine, Zimbabwe.

11. Ont également assisté à la session les observateurs ci-après, qui sont des États Membres de l'Organisation des Nations Unies : Afrique du Sud, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Bangladesh, Bélarus, Chili, Costa Rica, Cuba, Érythrée, États-Unis d'Amérique, Finlande, Ghana, Israël, Jordanie, Kenya, Koweït, Libye, Malaisie, Malawi, Oman, Ouganda, Philippines, Pologne, Qatar, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Soudan, Tchèque, Tunisie, Yémen, Zambie.

12. Les membres ci-après d'institutions spécialisées des Nations Unies ont également participé à la session en qualité d'observateurs : État de Palestine, Union européenne.

13. Les observateurs ci-après ont également participé à la session : Ligue des États arabes, Saint-Siège.

III. Rapport de la présidence du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives et point par la coprésidence du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s

14. À la 1^{re} séance plénière, le Conseil exécutif a été saisi du rapport de la présidence du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives et du point par la coprésidence du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s.

15. Le Président a présenté ce point.

16. La Présidente du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, M^{me} Wafula, a présenté un exposé sur les travaux de ce groupe.

17. À l'issue de l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Algérie, Allemagne, France, Indonésie et Iran (République islamique d'). Des déclarations ont également été faites par les représentant(e)s du Costa Rica (s'exprimant au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes), du Malawi, de la Sierra Leone (s'exprimant au nom des États d'Afrique) et de l'Union européenne (s'exprimant également au nom de ses États membres).
18. Le représentant de l'Azerbaïdjan, Coprésident du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s, s'exprimant également au nom de son homologue somalien, a fait le point sur les travaux de ce Groupe.
19. Après le point, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Burkina Faso, Burundi, Colombie, France, Indonésie, Mexique, Pérou, Somalie et Zimbabwe. Le représentant du Costa Rica a également fait une déclaration. La Directrice exécutive et des représentant(e)s du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.
20. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 3 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.
21. Le Conseil exécutif a adopté le paragraphe 2 de la partie a) (Rapport du Conseil exécutif et du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives) et la partie b) (Travaux du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s) de sa décision 2026/4 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2026. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2026/16.

IV. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris un point sur la Fondation pour des villes et des communautés durables

22. Aux 1^{re} et 2^e séances plénières, le Conseil exécutif a examiné les questions financières, budgétaires et administratives.
23. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur les rapports de la Directrice exécutive relatifs à la situation financière provisoire du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 décembre 2025 (HSP/EB.2026/2), au recrutement, à la répartition géographique équitable et à la parité des genres (HSP/EB.2026/2/Add.1), au point sur la Fondation pour des villes et des communautés durables (HSP/EB.2026/3), à la situation financière d'ONU-Habitat au 31 mars 2026, telle que présentée dans un document de séance, et aux effectifs d'ONU-Habitat au 31 décembre 2025 (HSP/EB.2026/INF/2).
24. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration au sujet des questions financières, budgétaires et administratives, ainsi que de la Fondation pour des villes et des communautés durables. Une représentante du secrétariat a fait un exposé pour fournir des précisions supplémentaires, notamment sur la situation financière provisoire d'ONU-Habitat au 31 mars 2026, la répartition géographique équitable et la parité des genres au sein du personnel d'ONU-Habitat et l'état des contributions à la Fondation pour des villes et des communautés durables.
25. Après la déclaration et l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Algérie, Allemagne, France, Japon, Mexique et Nigéria. Des déclarations ont également été faites par les représentant(e)s de l'Argentine, du Costa Rica, du Malawi et de la Sierra Leone (s'exprimant au nom des États d'Afrique). La Directrice exécutive et la représentante du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.
26. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 4 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.
27. Les représentant(e)s de l'Iran (République islamique d') et d'Israël ont exercé leur droit de réponse.
28. Le représentant de l'organisation non gouvernementale suivante a également fait une déclaration : Comparatively for Tanzania Elites Community Organizers.
29. Le Conseil exécutif a adopté la partie a) (Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la situation financière du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et de la Fondation pour des villes et des communautés durables) de sa décision 2026/1 sur les questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, la Fondation pour des villes et des communautés durables, le projet de programme de travail

du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2027, ainsi que la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2026-2029. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2026/16.

V. Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2026-2029

30. À la 2^e séance plénière, le Conseil exécutif s'est penché sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2026-2029.

A. Point sur la structure et la répartition des responsabilités

31. Présentant ce sous-point, le Président a attiré l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Point sur la structure et la répartition des responsabilités pour la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2026-2029 » (HSP/EB.2026/4), ainsi que sur le document intitulé « Implications of the UN80 initiative for the structure, staffing, budgetary planning and work of UN-Habitat » (Incidences de l'Initiative ONU80 sur la structure, les effectifs, la planification budgétaire et les travaux d'ONU-Habitat) (HSP/EB.2026/INF/3).

32. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration sur la structure et la répartition des responsabilités au sein d'ONU-Habitat. Une représentante du secrétariat a fait un exposé pour apporter des précisions supplémentaires, y compris sur les incidences de l'Initiative ONU80 sur la structure et la répartition des responsabilités.

33. À l'issue de la déclaration et de l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Algérie, Allemagne, Burkina Faso, Colombie, Égypte, Mexique, Pérou, Somalie, Suède et Zimbabwe. Des déclarations ont également été faites par les représentant(e)s de l'Argentine, du Chili, du Costa Rica et de la Sierra Leone (s'exprimant au nom des États d'Afrique). La Directrice exécutive et des représentant(e)s du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

34. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre de l'alinéa a) du point 5 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

35. Le Conseil exécutif a adopté les paragraphes 5 et 7 de la partie c) (Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2026-2029) de sa décision 2026/1 sur les questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, la Fondation pour des villes et des communautés durables, le projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2027, ainsi que la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2026-2029. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2026/16.

B. Point sur le cadre de suivi du plan stratégique

36. Présentant ce point de l'ordre du jour, le Président a attiré l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Cadre de suivi du plan stratégique pour la période 2026-2029 : valeurs de référence et cibles pour les indicateurs à atteindre d'ici 2029 » (HSP/EB.2026/5).

37. La Directrice exécutive a fourni un point dans le cadre de suivi du plan stratégique pour la période 2026-2029. Une représentante du secrétariat a fait un exposé pour apporter des précisions supplémentaires, y compris sur les valeurs de référence et les cibles ayant trait au cadre de suivi.

38. Après le point et l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Brésil, Burkina Faso, Somalie et Suède. La représentante de l'Argentine a également fait une déclaration. La Directrice exécutive et des représentant(e)s du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

39. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre de l'alinéa b) du point 5 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

40. Le Conseil exécutif a adopté le paragraphe 5 de la partie c) (Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2026-2029) de sa décision 2026/1 sur les questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, la Fondation pour des villes et des communautés durables, le projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le projet de budget de la Fondation des

Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2027, ainsi que la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2026-2029. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2026/16.

C. Stratégie de mobilisation des ressources pour le plan stratégique

41. Présentant ce sous-point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive relatif au projet de stratégie de mobilisation des ressources aux fins de la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 (HSP/EB.2026/6).
42. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration sur la question. Une représentante du secrétariat a fait un exposé pour fournir des précisions supplémentaires sur la stratégie de mobilisation des ressources, notamment en ce qui concerne l'appui organisationnel transversal, les observations des États Membres et les enseignements tirés de la stratégie précédente.
43. Après le point et l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Indonésie, Pérou et Suède. La représentante de l'Argentine a également fait une déclaration. La Directrice exécutive a répondu aux questions soulevées.
44. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre de l'alinéa c) du point 5 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.
45. Le Conseil exécutif a adopté le paragraphe 6 de la partie c) (Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2026-2029) de sa décision 2026/1 sur les questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, la Fondation pour des villes et des communautés durables, le projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2027, ainsi que la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2026-2029. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2026/16.

VI. État d'élaboration et examen du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2027

46. Aux 2^e et 3^e séances plénières, le Conseil exécutif a examiné le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2027.
47. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive relatif à l'état du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2027 (HSP/EB.2026/7), ainsi que sur le projet de programme de travail d'ONU-Habitat pour 2027, qui figure dans le document HSP/EB.2026/INF/4.
48. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration sur le projet de programme de travail d'ONU-Habitat pour 2027 et a rappelé qu'à l'issue des discussions menées avec les États Membres lors des sessions du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, il avait été décidé que le projet de budget pour 2027 serait soumis à l'examen du Conseil exécutif à sa session prévue en novembre 2026, une fois que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires aurait présenté son rapport sur le projet de budget. Une représentante du secrétariat a présenté un exposé pour donner de plus amples informations sur la question.
49. Après la déclaration et l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Chine et France. Le représentant de la Sierra Leone (s'exprimant au nom des États d'Afrique) a également fait une déclaration. La Directrice exécutive et la représentante du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.
50. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 6 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

51. Le Conseil exécutif a adopté la partie b) (État d'avancement du projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2027) de sa décision 2026/1 sur les questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, la Fondation pour des villes et des communautés durables, le projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2027, ainsi que la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2026-2029. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2026/16.

VII. Exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées en 2025 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique

52. À la 3^e séance plénière, le Conseil exécutif a examiné les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat.

53. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur les rapports de la Directrice exécutive relatifs aux activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris un point sur les programmes de pays au Brésil et en Tunisie, et aux activités de prévention et de gestion des crises urbaines (HSP/EB.2026/8) ; aux points forts des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat pour la période de juillet à décembre 2025 (HSP/EB.2025/INF/5) ; à l'état d'avancement de l'élaboration des activités de reconstruction des établissements humains dans la bande de Gaza (HSP/EB.2026/INF/6) ; aux efforts visant à reconstruire les établissements humains en Ukraine touchés par le conflit (HSP/EB.2025/INF/17/Rev.2). Il a également attiré l'attention des participant(e)s sur le document intitulé « UNITAC-Hamburg : People-centred digital innovation for sustainable urbanization » (UNITAC-Hamburg : une innovation numérique centrée sur les personnes au service d'une urbanisation durable) (HSP/EB.2026/INF/8).

54. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration sur la mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat et a présenté certains points forts du rapport qui figure dans le document HSP/EB.2026/8, y compris en ce qui concerne les programmes de pays au Brésil et en Tunisie, ainsi que les travaux de l'Accélérateur des innovations technologiques urbaines des Nations Unies (UNITAC). Des représentant(e)s du secrétariat ont fait des exposés pour fournir des précisions supplémentaires, y compris sur les activités menées dans les zones touchées par des conflits et des catastrophes, en particulier la bande de Gaza et l'Ukraine.

55. À l'issue de la déclaration et des exposés, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Brésil, Colombie, Fédération de Russie, Japon, Indonésie, Somalie, Ukraine et Zimbabwe. Des déclarations ont également été faites par les représentant(e)s de l'État de Palestine, de la Finlande, d'Israël, de la Ligue des États arabes (s'exprimant également au nom de ses États membres), de la Sierra Leone (s'exprimant au nom des États d'Afrique) et de la Tunisie.

56. Les représentant(e)s de l'État de Palestine et de l'Iran (République islamique d') ont exercé leur droit de réponse.

57. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 7 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

58. Le Conseil exécutif a adopté la partie a) (Exécution des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains) de sa décision 2026/2 sur l'exécution des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2026/16.

VIII. État de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

59. À la 4^e séance plénière, le Conseil exécutif a été saisi d'un point sur l'état de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat.

60. Le Président a présenté ce point de l'ordre du jour.

61. La Directrice exécutive, attirant l'attention des participant(e)s sur son rapport relatif à l'application des résolutions de l'Assemblée d'ONU-Habitat au moyen du plan stratégique pour la période 2026-2029 (HSP/EB.2026/9), a prononcé une déclaration à ce sujet. Elle a rappelé que les points forts relatifs à toutes les résolutions considérées seraient regroupés en fonction de leur alignement avec les domaines de résultats du plan stratégique pour la période 2026-2029 et qu'un dernier point sur l'application de la résolution 1/1 de l'Assemblée d'ONU-Habitat serait présenté une fois achevée l'évaluation finale du plan stratégique pour la période 2020-2025. Une représentante du secrétariat a fait un exposé pour apporter des précisions supplémentaires, y compris sur l'état d'avancement de l'adoption de chaque résolution.
62. Après la déclaration et l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Colombie, Pérou et Somalie. Des déclarations ont également été faites par les représentant(e)s du Costa Rica, de la Finlande, de la Sierra Leone (s'exprimant au nom des États d'Afrique) et de la Zambie. La Directrice exécutive a répondu aux questions soulevées.
63. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 8 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.
64. Le Conseil exécutif a adopté la décision 2026/3, intitulée « État de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ». La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2026/16.

IX. Préparatifs en vue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

65. À la 3^e séance plénière, le Conseil exécutif a examiné l'état d'avancement des préparatifs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.
66. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive relatif aux préparatifs en vue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, y compris un exposé sur l'établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (HSP/EB.2026/10).
67. Krzysztof Maria Szczerski (Pologne), cofacilitateur de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, s'exprimant également au nom de son collègue cofacilitateur du Malawi, a présenté l'état d'avancement des préparatifs de la réunion de haut niveau, y compris la feuille de route et le document contenant les éléments clés relatifs à cette réunion.
68. La Directrice exécutive a présenté un exposé sur cette question, notamment sur le rapport de 2026 du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, la participation aux préparatifs et l'importance des mois à venir pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.
69. À l'issue de la déclaration et des exposés, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Chine, Colombie, France, Mexique et Pérou. La Directrice exécutive, le cofacilitateur et les représentant(e)s du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.
70. Les représentant(e)s de l'État de Palestine, de la Fédération de Russie, de l'Iran (République islamique d') et de l'Ukraine ont exercé leur droit de réponse.
71. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 9 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.
72. Le Conseil exécutif a adopté la partie c) (Préparatifs en vue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes) de sa décision 2026/2 sur l'exécution des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2026/16.

X. Préparatifs de la treizième session du Forum urbain mondial

73. À la 4^e séance plénière, le Conseil exécutif a examiné les préparatifs de la treizième session du Forum urbain mondial, prévu du 17 au 22 mai 2026 à Bakou.

74. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive relatif aux préparatifs de la treizième session du Forum urbain mondial (HSP/EB.2026/11).

75. La Directrice exécutive a fait le point sur les préparatifs de la treizième session, y compris en ce qui concerne le rôle des parties prenantes, l'importance du calendrier de cette treizième session et les dispositions prévues pour y faire participer des ministres. Une représentante du secrétariat a présenté un exposé pour donner de plus amples informations sur les préparatifs.

76. Après la déclaration et les exposés, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Azerbaïdjan, Colombie, France, Indonésie, Mexique et Somalie. La représentante du Costa Rica a également fait une déclaration. La Directrice exécutive et la représentante du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

77. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 10 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

78. Le Conseil exécutif a adopté la partie b) (Préparatifs de la treizième session du Forum urbain mondial) de sa décision 2026/2 sur l'exécution des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2026/16.

XI. Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et de la gestion de l'Organisation

79. À la 4^e séance plénière, le Conseil exécutif a examiné la mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et de la gestion de l'Organisation.

80. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur la note du secrétariat relative à la mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et de la gestion de l'Organisation (HSP/EB.2026/12), ainsi que sur une liste de contrôle relative à ladite mise en œuvre (HSP/EB.2026/INF/7).

81. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration pour apporter des précisions, notamment sur les contributions d'ONU-Habitat aux bilans communs de pays, aux plans-cadres de coopération, aux plateformes de collaboration régionale et aux coalitions thématiques dans le contexte du cadre de gestion et de responsabilité.

82. À l'issue de la déclaration, la représentante de l'État membre suivant du Conseil exécutif a fait une déclaration : Allemagne.

83. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 11 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

84. Le Conseil exécutif a adopté la partie d) (Mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains des réformes du système des Nations Unies pour le développement et de la gestion de l'Organisation) de sa décision 2026/2 sur l'exécution des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2026/16.

XII. Mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ou tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail

85. À la 4^e séance plénière, le Conseil exécutif a été saisi des mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ou tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail.

86. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ou tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail (HSP/EB.2026/13).

87. La Directrice exécutive a fait un exposé sur cette question et soumis à l'examen du Conseil exécutif les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail au cours de l'exercice biennal 2025-2026. Un représentant du secrétariat a fourni des précisions supplémentaires, y compris sur les mesures prises par ONU-Habitat en 2025 et celles prévues pour 2026.

88. Après l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Colombie et Pérou. Le représentant du secrétariat a répondu aux questions soulevées.

89. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 12 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

XIII. Rapport du Bureau des services de contrôle interne

90. À la 4^e séance plénière, le Conseil exécutif a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur ses activités pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 (A/80/332, partie I).

91. Présentant ce point, le Président a rappelé qu'à la troisième session de 2025 du Conseil exécutif, la Directrice exécutive avait indiqué que le rapport annuel sur les activités du Bureau des services de contrôle interne pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 n'avait pas encore été publié et serait donc soumis à l'examen du Conseil exécutif à sa première session de 2026.

92. La Directrice exécutive a fait un exposé sur la question. Précisant que les activités menées par ONU-Habitat en matière de déontologie ne seraient pas examinées à la session en cours, elle a fourni des informations sur l'audit d'ONU-Habitat réalisé par le Bureau des services de contrôle interne, ainsi que sur les recommandations formulées par ce dernier et par le Comité des commissaires aux comptes.

93. Kasonde Mwenya, auditeur et fonctionnaire responsable de la Section d'audit de Nairobi au sein de la Division de l'audit interne du Bureau des services de contrôle interne, a présenté un exposé sur les activités d'audit interne menées par le Bureau des services de contrôle interne en ce qui concerne ONU-Habitat durant la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

94. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 13 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

XIV. Rapport annuel sur les mesures prises par la Directrice exécutive pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat

95. À la 4^e séance plénière, le Conseil exécutif a été saisi du rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat (HSP/EB.2026/14).

96. Le Président a présenté ce point.

97. La Directrice exécutive a présenté les principaux points du rapport, y compris en ce qui concerne la gestion des ressources financières et humaines, la délégation de pouvoirs, la passation de marchés, la gestion des flux de travail numériques et la communication.

98. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 14 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

XV. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2026

99. À la 4^e séance plénière, le Conseil exécutif a adopté les décisions ci-après, qui figurent dans le document HSP/EB.2026/16 :

a) Décision 2026/1 : Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; Fondation pour des villes et des communautés

durables ; projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2027, comprenant les parties suivantes :

- i) Partie a) : Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la situation financière du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et de la Fondation pour des villes et des communautés durables ;
- ii) Partie b) : État d'avancement du projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2027 ;
- iii) Partie c) : Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2026-2029 ;
- b) Décision 2026/2 : Exécution des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, comprenant les parties suivantes :
 - i) Partie a) : Exécution des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;
 - ii) Partie b) : Préparatifs de la treizième session du Forum urbain mondial ;
 - iii) Partie c) : Préparatifs en vue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ;
 - iv) Partie d) : Mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains des réformes du système des Nations Unies pour le développement et de la gestion de l'Organisation ;
- c) Décision 2026/3 : État de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;
- d) Décision 2026/4 : Méthodes de travail du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour 2026, comprenant les parties suivantes :
 - i) Partie a) : Rapport du Conseil exécutif et du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives ;
 - ii) Partie b) : Travaux du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s ;
 - iii) Partie c) : Méthodes de travail du Conseil exécutif pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ses sessions ;
 - iv) Partie d) : Date et ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour 2026 ;
- e) Décision 2026/5 : Élection des membres du Bureau du Conseil exécutif pour le mandat 2026-2027.

XVI. Élection des membres du Bureau

100. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur l'article 9 du règlement intérieur du Conseil exécutif.

101. À la 4^e séance plénière, conformément à l'article 9 de son règlement intérieur, le Conseil exécutif a élu par acclamation les membres suivants de son Bureau pour le mandat 2026-2027 :

Présidence :	Chine (États d'Asie et du Pacifique)
Vice-Présidence :	Allemagne (États d'Europe occidentale et autres États)
	Mexique (États d'Amérique latine et des Caraïbes)
	Mozambique (États d'Afrique)
Rapporteur(se) :	Slovaquie (États d'Europe orientale)

102. Le Conseil exécutif a adopté la décision 2026/5 sur l'élection des membres de son Bureau pour le mandat 2026-2027. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2026/16.

103. La représentante de la Chine a fait une déclaration en sa qualité de Présidente nouvellement élue du Conseil exécutif. Les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont également prononcé des déclarations : Allemagne, Mozambique et Slovaquie.

XVII. Questions diverses

104. La représentante de l'organisation non gouvernementale ci-après a fait une déclaration : Children and Youth International.

XVIII. Clôture de la session

105. Le Président et la Directrice exécutive ont prononcé des déclarations de clôture.

106. Le Président a prononcé la clôture de la session le mercredi 22 avril 2026 à 17 h 20.
